

Recommandations	Réponse de la direction / Mesures proposées	Situation actuelle
Politiques		
<p>1. Afin d'améliorer la pertinence et l'efficacité de l'aide à l'innovation au Canada, Industrie Canada devrait entreprendre un examen des politiques de PTC en ce qui concerne sa portée et son adéquation aux besoins des secteurs modernes de l'aérospatiale, des technologies habilitantes et des technologies environnementales. Les options à considérer pourraient entre autres comprendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ l'établissement d'éléments de programme clairement distincts sous l'égide de PTC; ▶ l'élaboration de programmes complètement distincts; ou, ▶ la mise en place d'autres structures qui préserveront cet important élément de l'aide à l'innovation. 	<p>En accord PTC est un programme utile qui doit évoluer pour être au diapason des nouvelles réalités du marché canadien, particulièrement en raison du besoin accru pour l'appui du gouvernement du Canada dans le domaine de la précommercialisation.</p> <p>À cette fin, le ministre a exprimé son intention de repositionner PTC. Le ministre a chargé les responsables de PTC d'examiner la répartition, l'envergure et l'orientation de ses activités pour faire en sorte que les fonds fédéraux soient utilisés efficacement et équitablement à l'appui du développement industriel compétitif et moderne au Canada.</p>	<p>Le Ministère examine actuellement sa politique en matière de commercialisation et ses instruments de programme, y compris PTC.</p> <p>Le ministre a déclaré qu'il veut veiller à ce que nos politiques et programmes continuent de répondre aux besoins de l'industrie canadienne, correspondent aux nouvelles réalités du marché et servent à accélérer la commercialisation des produits de la R-D.</p>
Régie		
<p>2. PTC devrait déterminer les capacités d'adaptation structurelles qui permettraient une livraison du programme plus efficace et efficiente et faire approuver ces changements. Les options à considérer pourraient entre autres comprendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ l'indépendance accrue de PTC à l'égard d'Industrie Canada; et/ou ▶ la recherche de nouvelles possibilités de formation de partenariats de prestation et de cofinancement. 	<p>en accord PTC a été établi en 1996 en tant qu'organisme de services spéciaux au sein d'Industrie Canada. PTC est un outil essentiel d'Industrie Canada qui appuie l'industrie canadienne et celui-ci doit donc suivre de près les politiques et les programmes du Ministère.</p> <p>Gardant cela à l'esprit, PTC doit réexaminer les capacités d'adaptation structurelles et outils (p. ex. la délégation de pouvoirs, les partenariats de cofinancement) qui permettraient d'accélérer l'efficacité du programme tout en respectant le cadre stratégique général établi par le gouvernement du Canada et Industrie Canada. Plus particulièrement, PTC cherchera toutes les occasions d'agir en ce sens.</p>	<p>Cet aspect de la gouvernance sera exécuté/abordé dans le cadre du travail susmentionné.</p>

Recommandations	Réponse de la direction / Mesures proposées	Situation actuelle
<p>3. PTC devrait remettre sur pied le Conseil consultatif de PTC le plus tôt possible et le faire prendre part au contrôle et à la gestion stratégiques du programme.</p>	<p>En accord en partie PTC convient que le programme bénéficiera d'un organe consultatif qui fournira des avis stratégiques sur l'orientation et l'exécution du programme. Le Conseil consultatif de PTC, dans son rôle actuel, a été utile pendant la période de formation de PTC, et en fait, les membres du Conseil continuent d'être régulièrement informés. Toutefois, le rôle futur du Conseil consultatif est actuellement examiné dans le contexte du repositionnement de PTC et du besoin plus général pour le Ministère d'obtenir régulièrement de l'information et des avis stratégiques de l'industrie canadienne ainsi que d'autres guides d'opinion sur l'innovation.</p> <p>PTC, dans le contexte de l'examen de repositionnement, recommandera des options relatives à un nouveau rôle consultatif.</p>	<p>Les examens susmentionnés porteront sur le rôle des comités consultatifs (voir la première réponse).</p> <p>PTC pourrait peut-être consulter un conseil consultatif d'IC plutôt qu'un conseil de PTC dont l'orientation est trop restreinte. En plus des stratégies sectorielles, le Ministère établira bientôt des comités consultatifs sectoriels qui pourraient également agir à titre de conseillers.</p>
Processus de prestation		
<p>4. PTC devrait examiner et revoir le processus de sélection et d'approbation des projets, dans le but de réduire considérablement le processus décisionnel et à l'affectation des fonds. Les options à considérer pourraient entre autres comprendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ des négociations en vue de l'établissement de niveaux supérieurs du pouvoir de dépenser; et/ou, ▶ l'établissement de différents niveaux de diligence raisonnable et de processus d'approbation pour différents niveaux de financement et de risque. 	<p>Partiellement en accord Comme il a déjà été mentionné, le ministre a fait connaître son intention de repositionner PTC. En vue de ce repositionnement, un examen des processus décisionnels est actuellement entrepris pour que l'on établisse un processus qui soit rigoureux tout en permettant de saisir à temps les occasions à mesure qu'elles se présentent sur le marché. Comme il a été indiqué dans le Bilan de l'exercice 2001-2002, des mesures concrètes visant à régler ces questions sont en cours, notamment l'examen du modèle fonctionnel de PTC et la simplification du processus de traitement des demandes (prise de décisions).</p>	<p>L'analyse et l'examen du processus visant à faire des recommandations en matière d'investissement sont en cours.</p>

Recommandations	Réponse de la direction / Mesures proposées	Situation actuelle
<p>5. Afin d'abaisser ou d'éliminer le niveau des fonds reportés, PTC devrait continuer à développer plus de pratiques énergiques relatives à la gestion de la trésorerie. Les options à considérer pourraient entre autres comprendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ une stratégie en matière d'engagement excédentaire concernant le nombre de projets et de ressources pris en considération aux fins de financement, qui s'appuie sur l'expérience; et/ou, ▶ un nouvel examen de la pratique actuelle consistant à engager les fonds au stade de sélection des projets, ce qui est un important facteur de la sous-utilisation des fonds disponibles. 	<p><u>En accord</u></p> <p>PTC a déjà pris des mesures pour renforcer ses processus de gestion de la trésorerie et continuera dans cette voie.</p>	<p>Le processus renforcé de gestion de la trésorerie de PTC, qui a été élaboré en janvier 2003, est en voie de mise en oeuvre. De plus, ce processus est en voie d'être harmonisé avec la stratégie de gestion financière du Secteur des opérations d'Industrie Canada étant donné que PTC relève du Secteur des opérations depuis septembre 2004.</p>
<p>6. PTC devrait élaborer une méthode plus appropriée de mesure du rendement et de présentation de rapports, qui mette en évidence l'information sur la performance opérationnelle, ainsi qu'un plus large éventail des avantages rapides, intermédiaires et à long terme des projets, sur le plan technologique, économique et social.</p>	<p><u>En accord</u></p> <p>PTC élabore déjà une stratégie de mesure du rendement élargie, axée sur les avantages socioéconomiques du programme. PTC s'assure que ces avantages sont conformes aux priorités ministérielles et gouvernementales.</p>	<p>Les travaux sont très avancés relativement à l'élaboration d'une initiative de mesure du rendement qui porte sur les retombées plus générales du programme en matière de politique publique.</p> <p>La phase I de l'analyse rétrospective d'un échantillon représentatif des investissements de PTC est terminée et a permis de déterminer l'information qualitative que PTC devrait mesurer. La phase II, qui consiste à appliquer ces nouvelles mesures à des projets au cours de la phase des retombées (c.-à-d. appliquer rétroactivement la méthodologie aux projets existants afin de valider les mesures), est presque terminée.</p> <p>PTC mettra en oeuvre ces nouveaux indicateurs au début de la prochaine année financière.</p> <p>Le processus de dotation pour un poste de mesure du rendement est également en cours.</p>

Recommandations	Réponse de la direction / Mesures proposées	Situation actuelle
<p>7. Faisant suite à ce qui précède, PTC devrait communiquer aux intervenants et au public une idée plus complète de ce programme axé sur l'innovation et de ses résultats techniques et commerciaux. Il s'agirait donc de leur faire connaître le niveau élevé de réussite technique atteint grâce aux projets ainsi que le niveau de succès commercial plus faible obtenu à ce jour. PTC devrait communiquer l'aspect du risque élevé que comportent les projets ainsi que le fait qu'ils ne seront pas tous menés à bien et que les remboursements globaux ne correspondront probablement pas aux prévisions initiales mentionnées dans les propositions.</p>	<p>En accord</p> <p>La mise en oeuvre de la stratégie de mesure du rendement élargie contribuera à présenter un rapport plus exhaustif concernant les réalisations du programme dans <u>tous</u> les domaines. Dans le cadre de cette stratégie de mesure du rendement, PTC élabore actuellement une approche qui permettra de situer les remboursements dans un contexte plus large et plus équilibré. Cette approche servira de base pour communiquer un message cohérent sur tous les avantages aux Canadiens.</p> <p>PTC a déjà apporté des rajustements importants à son programme de communication pour donner aux Canadiens et à l'industrie canadienne un aperçu plus clair des avantages, défis et risques de cet important programme. PTC a notamment stimulé ses efforts en vue de nouer des liens avec les intervenants du programme.</p>	<p>On élabore présentement une stratégie de communications proactive pour offrir une compréhension plus complète et exacte de PTC.</p> <p>Portant sur la raison d'être et les avantages du programme, cette stratégie est fondée sur trois objectifs clés :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Améliorer la connaissance et la compréhension de PTC (sa raison d'être et la manière dont il fonctionne); 2. Renforcer les relations externes et la participation des intervenants; 3. Concevoir une série de produits et d'activités de communications pour présenter les avantages et les réussites du programme.
<p>8. Afin d'apporter les améliorations au processus décrites plus haut, PTC devrait élever les niveaux actuels de financement et de dotation concernant les politiques, la planification et la gestion de programme à un niveau plus approprié, conforme aux exigences. Les nouveaux niveaux doivent être déterminés au moyen d'une analyse des besoins et d'une comparaison par rapport à d'autres programmes connexes.</p>	<p>En accord</p> <p>Il faut noter que les contraintes auxquelles fait face PTC ont été imposées par le Conseil du Trésor lors de la conception initiale du programme. PTC est actuellement soumis à une restriction d'environ 3 p. 100 dans son budget de F&E, qui est de loin inférieur aux programmes de subventions et de contributions similaires qui vont habituellement de 10 à 15 p. 100. PTC reconnaît clairement que son niveau actuel de financement de F&E restreint sa capacité de gérer avec efficacité et prudence un portefeuille d'investissements gros et diversifié et les besoins du gouvernement du Canada, et de satisfaire de façon responsable aux exigences liées à la fonction de contrôleur moderne.</p> <p>Une évaluation des besoins a été entreprise et est actuellement à l'étude. PTC a fait part au Conseil du Trésor de son désir d'aller de l'avant pour obtenir une révision à la hausse de la limite de 3 p. 100.</p>	<p>En février 2004, le CT a approuvé une augmentation des services votés d'exploitation de PTC afin de rétablir les services de TPSGC et d'étudier les préoccupations de la VG et des ministres du CT. Quelque 6 % du financement du programme a été demandé et 3,9 % a été autorisé.</p> <p>PTC a reçu une étude d'évaluation des besoins, dans laquelle on recommande une augmentation de 21 ETP à un cout approximatif de \$1,7 million et une augmentation au budget de F et E de l'ordre de \$800,000 par année.</p> <p>L'examen mentionné dans la recommandation 1 tiendra compte des coûts d'administration nécessaires pour mettre en oeuvre un programme repositionné.</p>